



Dernier avis avant saisie vente

Par **leeo41**, le **27/03/2016 à 17:45**

Bonjour,

Je viens d'ouvrir un courrier d'huissier adressé à mon fils : "dernier avis avant saisie-vente". Celui-ci n'habite plus chez nous depuis deux ans, ce que j'ai déjà dit plusieurs fois aux huissiers. A 22 ans il avait crée une petite EURL qui a très mal tourné d'où ses ennuis financiers. Il vivait à l'époque, chez nous d'où naturellement la domiciliation de sa société. Aujourd'hui il est sans ressource, hébergé à droite à gauche et dépressif. Il s'agit maintenant de prouver qu'il n'est plus chez ses parents et surtout de faire valoir que rien de ce qui est chez nous ne lui appartient.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **28/03/2016 à 11:35**

bonjour,

vous cherchez les factures de vos meubles ainsi que des photos pour prouver que les meubles vous appartiennent en propre.

si votre fils n'habite plus chez vous, il vous faut refuser le courrier qui lui est adressé et surtout ne pas l'ouvrir.

en ouvrant un courrier à son nom et qui plus est émise par un huissier, vous confirmez qu'il réside chez vous.

salutations

Par **leeo41**, le **28/03/2016 à 18:16**

Bonjour

Pour les factures ça sera difficile, j'ai 74 ans et à cet age on a accumulé pas mal de choses. La maison m'appartient, il est logique que le mobilier aussi, ce n'est pas moi qui suis hébergé par mon fils mais l'inverse.

Par ailleurs qu'il réside ou non, c'est un peu jouer sur les mots, c'est vrais qu'il a toujours sa chambre mais il y a longtemps qu'il n'y dort plus

En tous cas, merci pour cette réponse rapide.

Par **youris**, le **28/03/2016** à **18:51**

bonjour,
dès l'instant ou vous acceptez son courrier, c'est une présomption qu'il habite chez vous.
si vous voulez être tranquille, refusez son courrier.
salutations